

GLOSSAIRE

ROME 4.0 - Répertoire opérationnel des métiers et des emplois

Aussi écrit : ROME - ROME 4.0 - Répertoire opérationnel des métiers et des emplois - répertoire ROME - fiche ROME - code ROME

DÉFINITION

Référentiel public produit par France Travail qui décrit les métiers français par leurs appellations, activités, compétences, savoirs et passerelles de mobilité. Le ROME 4.0, réorganisé autour des compétences, sert de langage commun à l'orientation, au recrutement et à la reconversion.

Derrière chaque offre d'emploi, chaque entretien avec un conseiller, chaque suggestion de « métier accessible » se cache un même dictionnaire : le ROME, répertoire opérationnel des métiers et des emplois, produit et tenu à jour par France Travail. Il regroupe les métiers en fiches identifiées par un code, et décrit pour chacune ce que fait le métier, ce qu'il demande, et vers quoi il peut mener.

Ce que contient une fiche ROME : le tableau

Appellations

- Ce qu'elle décrit : Les noms sous lesquels le métier se rencontre
- Ce que vous en faites : Retrouver les offres, quel que soit l'intitulé

Définition et accès

- Ce qu'elle décrit : Le coeur du métier et les conditions d'entrée habituelles
- Ce que vous en faites : Vérifier si une certification ou une expérience est attendue

Activités

- Ce qu'elle décrit : Ce que la personne fait au quotidien
- Ce que vous en faites : Confronter le métier imaginé au métier réel

Compétences et savoirs

- Ce qu'elle décrit : Ce qu'il faut savoir faire et savoir
- Ce que vous en faites : Repérer ce que vous avez déjà et ce qui manque

Contextes de travail

- Ce qu'elle décrit : Horaires, environnement, statut, conditions
- Ce que vous en faites : Mesurer la compatibilité avec vos contraintes

Mobilités

- Ce qu'elle décrit : Les métiers proches, accessibles avec ou sans formation complémentaire
- Ce que vous en faites : Trouver les passerelles depuis votre métier actuel

Ce qui change avec la version 4.0

Le référentiel a été réorganisé autour des compétences plutôt que des seuls intitulés de poste. Concrètement, une compétence est décrite une fois et rattachée à tous les métiers qui la mobilisent : on voit ce qui se transfère d'un métier à un autre, au lieu de raisonner en cases étanches. Pour un adulte qui doute de la valeur de son expérience, c'est un changement de regard : ce n'est plus « je quitte un métier », c'est « je déplace des compétences ». Le ROME 4.0 est publié en open data sur data.gouv.fr, actualisé plusieurs fois par an, et tout organisme ou éditeur peut l'exploiter.

Deux situations concrètes

Trouver la passerelle depuis son métier actuel

Une responsable de rayon de 40 ans veut quitter la grande distribution sans savoir vers quoi. Sa fiche ROME liste des mobilités : gestion d'équipe, logistique, achats, relation client en agence. Elle découvre qu'une partie de ses compétences est déjà attendue dans deux de ces métiers. Le ROME ne décide rien ; il lui donne trois pistes lisibles à tester en immersion.

Parler la même langue que le conseiller

Un homme de 52 ans se présente à France Travail comme « chef d'équipe dans le bâtiment ». Le conseiller raisonne en codes ROME. En amont, l'homme a lu sa fiche et repéré les compétences qu'il maîtrise ; l'entretien porte sur les métiers voisins plutôt que sur un intitulé. Le temps gagné se compte en rendez-vous.

Les erreurs fréquentes

- Confondre le ROME avec le RNCP (certifications) ou la NSF (spécialités de formation) : trois référentiels, trois usages.
- Lire une fiche comme une vérité figée ; le ROME décrit le marché tel qu'il est nommé, pas tel que vous pourriez le réinventer.
- Chercher son code ROME et s'arrêter là, sans lire les mobilités.
- Croire qu'une passerelle « sans formation » signifie « sans effort » : elle suppose souvent une expérience à démontrer.
- Se limiter à une seule fiche alors que la plupart des parcours en croisent deux ou trois.

Pour votre reconversion

Le ROME est un point de départ, pas une destination : il donne un cap et un vocabulaire commun, précieux pour dialoguer avec un conseiller en insertion ou pour explorer les métiers accessibles. La trajectoire, elle, reste à construire - et c'est ce que le bilan gratuit aide à clarifier.

À RETENIR

- Le ROME est le référentiel des métiers tenu par France Travail : appellations, activités, compétences, savoirs, contextes de travail et passerelles de mobilité.
 - La version 4.0 est organisée autour des compétences, ce qui rend visibles les compétences transférables d'un métier à un autre.
 - Chaque fiche porte un code (une lettre et quatre chiffres) utilisé par les offres d'emploi, les conseillers et les outils d'orientation ; il est publié en open data.
 - Le ROME décrit le marché tel qu'il est nommé ; il donne un vocabulaire et des pistes, pas une trajectoire.
-

SOURCES

OFFICIELLES & RÉGLEMENTAIRES

- France Travail - Le ROME (Répertoire opérationnel des métiers et des emplois) et les fiches métiers <https://www.francetravail.fr/candidat/decouvrir-le-marche-du-travail/les-fiches-metiers/les-fiches-metiers-sont-regroupee.html> (consulté 2026-07-11)
 - data.gouv.fr - Jeu de données « Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME) 4.0 » (producteur : France Travail) <https://www.data.gouv.fr/datasets/repertoire-operationnel-des-metiers-et-des-emplois-rome> (consulté 2026-07-11)
-

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion aux métiers
Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/rome-4-0

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF